

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Préavis N°6/2020

Château-d'Oex, le 12 mai 2020
*Grefe + Travaux_0134 + 7132_Préavis édités
+ Ruisseau de la Torneresse, Les Moulins_ro*

Demande de crédit pour l'aménagement de La Torneresse aux Moulins

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la municipalité sollicite de votre autorité une demande de crédit pour divers travaux de réaménagements de La Torneresse aux Moulins.

CONTEXTE

Au droit du village des Moulins, La Torneresse, engendre un danger d'inondation moyen à élevé. La carte de danger inondation montre que plusieurs habitations, dont le restaurant de la Croix d'Or et la route cantonale sont touchés.

D'autre part, plusieurs études ont été réalisées depuis 2012 afin d'étudier les possibilités de rétablissement de la migration piscicole au droit du seuil de 4 mètres de hauteur situé à 90 mètres à l'aval de la route cantonale.

Les deux problématiques ci-dessus ne peuvent être dissociées.

Cet aménagement, soumis à l'enquête publique en novembre 2019, permettra de répondre à la fois aux objectifs de sécurisation vis-à-vis du danger d'inondation et aux objectifs environnementaux (franchissement piscicole notamment).

La figure N° 1 montre la situation du projet :

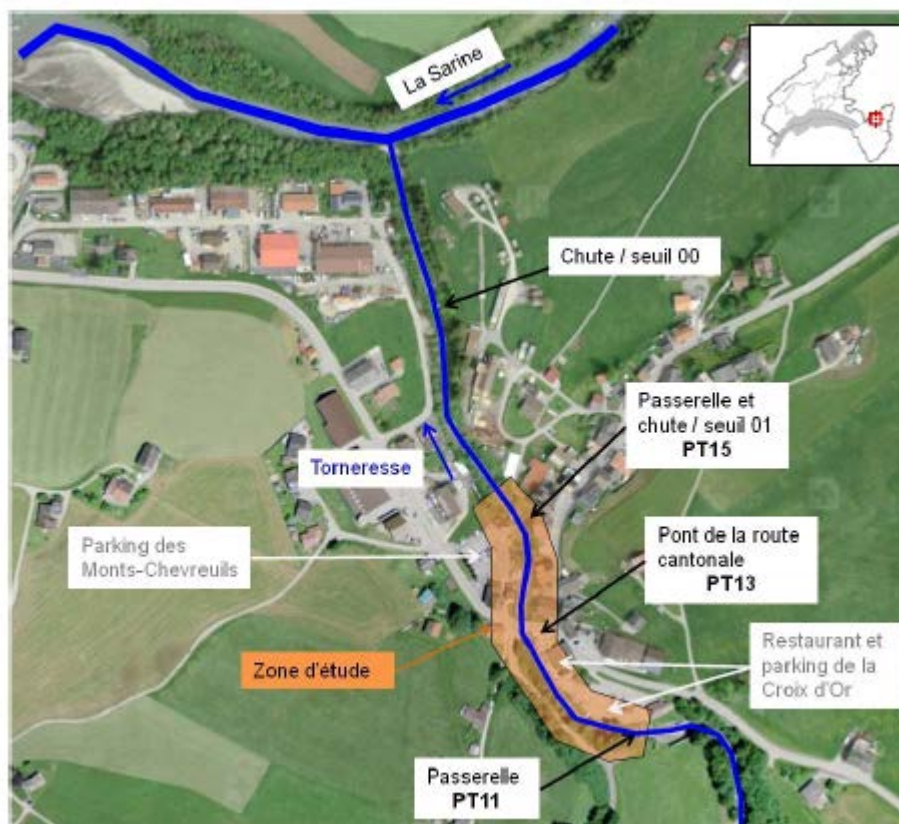


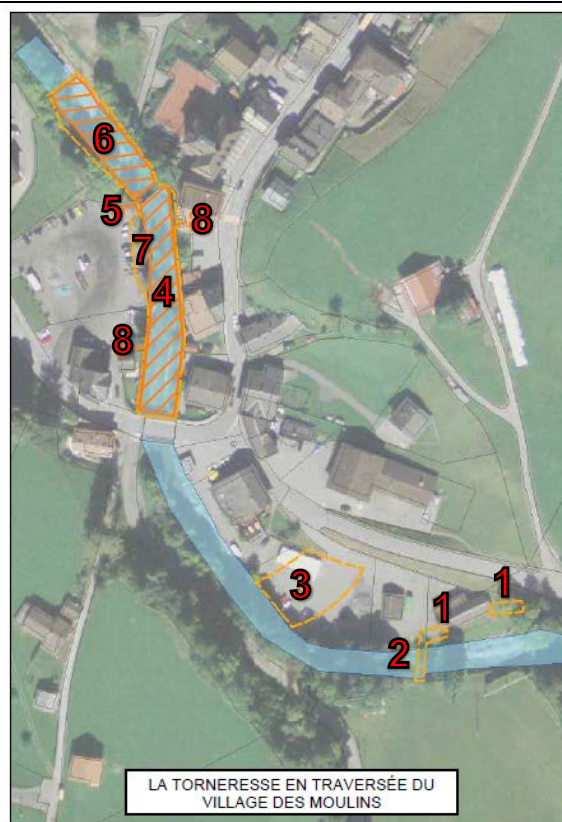
Figure 1 : Situation générale

OBJECTIF DU PROJET

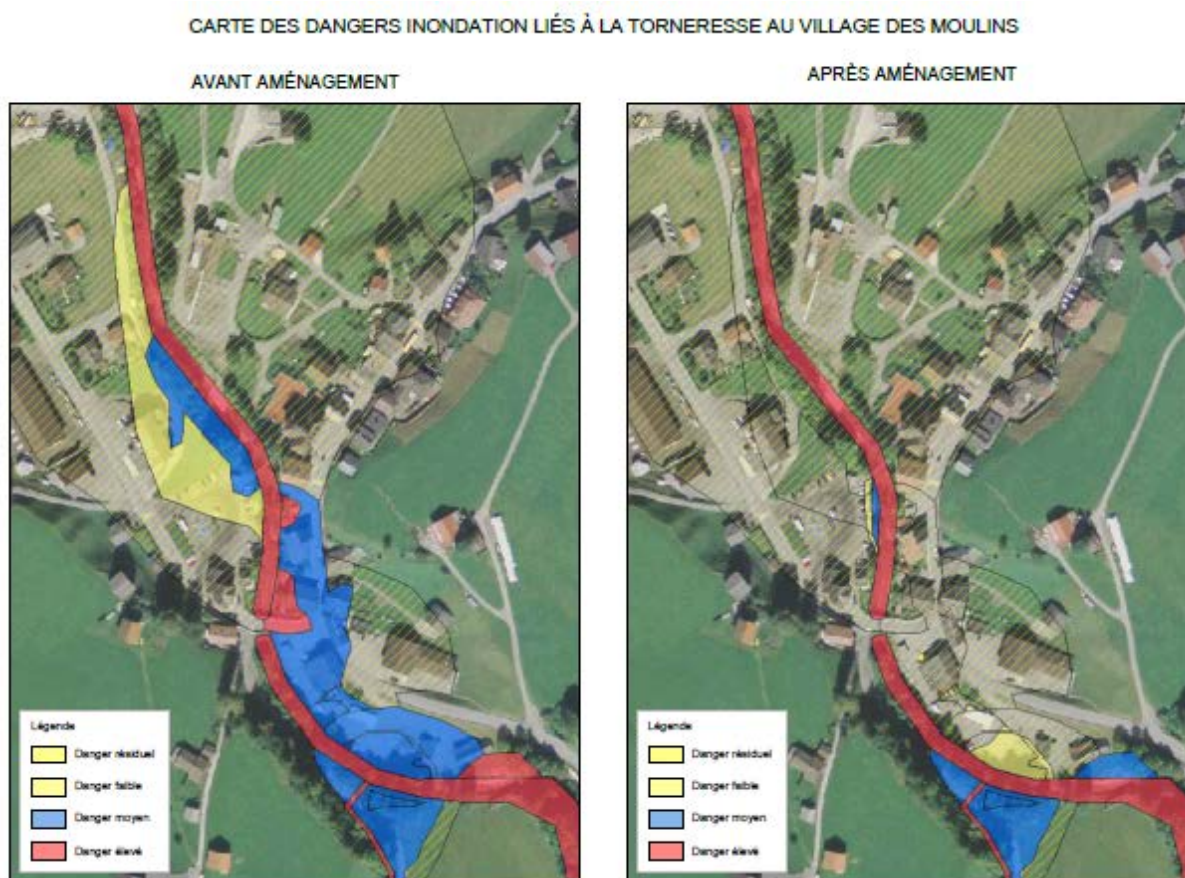
- Diminuer le danger d'inondation lié à La Torneresse en traversée du village des Moulins.
- Rétablissement de migration piscicole au droit du seuil de 4 mètres de hauteur situé à 90 mètres à l'aval de la route cantonale.

AMENAGEMENTS PREVUS

1. Diguette à l'amont de la passerelle.
2. Rehaussement de la passerelle piétonne à l'amont de la route cantonale.
3. Protections du restaurant de la Croix d'Or, chenal de guidage.
4. Abaissement du lit à l'amont du seuil.
5. Démolition du seuil existant.
6. Rampe piscicole à l'aval du seuil.
7. Aménagement d'une berge en pente douce.
8. Adaptation des berges entre la route cantonale et la future rampe.

**REMARQUES**

- A l'exception de la zone de parking du stand de tir et de la berge, les zones de dangers moyen à élevé sont remplacées par une zone en danger résiduel.
- L'aménagement ne nécessitera qu'un entretien très limité. Il s'agira de surveiller le développement de la végétation dans la zone renaturée en rive gauche.
- Aucun financement des propriétaires du village n'est requis.
- Les propriétaires bordiers ont été concertés et ont pris connaissance du projet.

SITUATION ACTUELLE FACE AU DANGER INO ET OBJECTIFS DE PROTECTION

La carte des dangers (figure N° 2) permet de situer les zones critiques des dangers liés à La Torneresse en traversée des Moulins en périodes de crues.

Le problème principal est lié à l'important potentiel d'apports solides du bassin versant, engendrant des dépôts et un rehaussement important du lit sur le secteur situé au droit et en amont de la route cantonale. Cette situation augmente le risque de formation d'embâcles au niveau du pont de la route cantonale et de la passerelle piétonne située 150 mètres à l'amont.

D'après l'étude, en considérant le potentiel de dommages, les points critiques sont les suivants :

- Le pont de la route cantonale, qui engendre un danger moyen à fort sur le restaurant et les habitations situées en rive droite à l'aval.
- Le tronçon à l'aval du pont de la route cantonale, où les débordements affectent les habitations en rive droite ainsi que le parking des Monts-Chevreaux en rive gauche.
- Le secteur en amont du pont de la route cantonale est également problématique avec des débordements touchant le parking et le restaurant de la Croix d'Or, le potentiel de dommage y est cependant relativement plus faible.

Ces objectifs de protection ont pour but de garantir la sécurité des personnes à l'intérieur des bâtiments, des biens s'y trouvant et des bâtiments en eux-mêmes.

ASPECTS PISCICOLES

Parmi les différentes espèces de poissons migrateurs, des truites de rivière ont été recensées sur La Torneresse. Les truites pourront transiter, sans difficulté, au travers d'une rampe rugueuse en enrochements.

PRINCIPES CLES EN LIEN A CE PROJET

Le dossier de projet des travaux après études et nombreuses consultations a fait l'objet d'une mise à l'enquête du 8 novembre au 9 décembre 2019. Aucune opposition n'a été déposée dans les délais légaux. Les propriétaires bordiers ont tous été informés personnellement de l'enquête. Seule une remarque a été enregistrée et traitée directement par la DGE (Direction générale de l'environnement).

Comme le prévoit la loi sur l'aménagement des cours d'eau, art. 9 b), l'aménagement et l'entretien des cours d'eau incombent aux communes ou associations de communes pour les rivières, les torrents, les lacs et les canaux déclarés d'intérêt public sis sur leur territoire (DP cours d'eau).

COÛT DES TRAVAUX

Le principe de financement des travaux se résume de la façon suivante :

Coût total études, travaux, suivi environnemental		CHF 1'300'000.00
Subvention cantonale 60%	CHF 780'000.00	
Subvention fédérale 35%	CHF 455'000.00	
Fond Nature Made Star de la Romande Energie 5% de CHF 800'000.00 correspondant aux travaux de renaturation de la Torneresse	CHF 40'000.00	
Subventions totales	CH 1'275'000.00	
Participation à charge de la Commune de Château-d'Oex 5% de CHF 500'000.00 correspondant à la part communale dans le cadre de ce projet	CHF 25'000.00	
Totaux	CHF 1'300'000.00	CHF 1'300'000.00

Il est encore à noter que le fond nature Made star de CHF 40'000.00 est en temps normal une charge qui incombe à la commune.

D'autre part et ceci pour la première fois, nous avons la garantie de la DGE qu'à la signature d'une convention, nous pourrions toucher dès le début des travaux le 80% du montant total des subventions fédérale et cantonale soit CHF 988'000.00. Ce montant devrait permettre d'éviter de recourir à un emprunt ou du moins diminuer la charge de la commune ceci dans l'attente du bouclage final des travaux.

CONCLUSION

Au vu des conditions financières plus que favorables pour ce projet, la municipalité ne peut que vous encourager à soutenir la réalisation de ces travaux qui à terme doit réduire les risques de dangers « eau » pour les habitants du village des Moulins et les infrastructures.

Ceci permettra également aux propriétaires situés dans le périmètre concerné d'entretenir, modifier les bâtiments existants en ayant moins de contraintes en lien avec les exigences liés aux dangers naturels (danger faible).

Ceci fait aussi partie des obligations légales dans le cadre du nouveau plan d'aménagement des zones (PA) en cours de révision.

En conclusion, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal N°6/2020 du 12 mai 2020;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) D'autoriser** la municipalité à procéder à divers travaux de réaménagements de La Torneresse aux Moulins.
- B) D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 1'300'000.00
- C) De financer** ce montant :
 - o Par des subventions fédérales, cantonales et Romande Energie à recevoir estimées à CHF 1'275'000.00
 - o Par la trésorerie générale pour un montant de CHF 25'000.00
- D) D'amortir :**
 - o L'investissement net de CHF 25'000.00 sur une période de 25 ans, à raison de CHF 1'000.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux.
 - o A ce montant s'ajouteront, au budget annuel, des intérêts passifs de l'ordre de CHF 270.00 au taux moyen actuel de 1.07%.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 12 mai 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE**Le Syndic :****La Secrétaire :****Eric Grandjean****Eliane Morier**